

Compte rendu du conseil de communauté du 12 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Jean-Noël PEDEUOUR (suppléant de Mme Bénédicte ALCETEGARAY), David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Didier REY), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Anthony BERBEL, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Jacqueline LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Patrice LAURENT), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Bernadette PRADA (pouvoir à M. Dominique LALANNE), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETARE DE SEANCE : M. Patrice LAURENT.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.

Rapport n° 1 : Vote du budget primitif 2017 - Budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, des chapitres du budget primitif principal 2017 comme suit : chapitre 011, 014, 65, 66, 67, 023, 042 (88 voix pour), chapitre 012 (87 voix pour et 1 abstention) des dépenses de la section fonctionnement, chapitres 013, 70, 73, 74, 75 77 (88 voix pour) des recettes de la section fonctionnement, chapitres 16, 20, 204, 21, 23 (88 voix pour) des dépenses de la section investissement et chapitres 10, 13, 16, 27, 021, 040 (88 voix pour) des recettes de la section investissement.

Rapport n° 2 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe déchets.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2

Rapport n° 3 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe de la zone d'activités d'Eurolacq 2.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3

Rapport n° 4 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe de la zone d'activités de Loupien.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4

Rapport n° 5 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe de la zone d'activités de la Geüle.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5

Rapport n° 6 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe de la zone d'activités de N'Haux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6

Rapport n° 7 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe du Pays.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7

Rapport n° 8 : Vote du budget primitif 2017 - Budget annexe Pays d'Art et d'Histoire.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8

Rapport n° 9 : Décision modificative numéro 3 au budget principal.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9

Rapport n° 10 : Attributions de compensation pour l'année 2017 : autorisation de verser les montants prévisionnels aux communes avant la CLECT 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10

Rapport n° 11 : Acquisition de la propriété ALUMINIUM PECHINEY (Rio Tinto) sur les communes de Mourenx, Pardies et Noguères.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 84 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, du rapport n° 11

Rapport n° 12 : SAS ORTEC SERVICES INDUSTRIE : aide à l'investissement immobilier.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12

Rapport n° 13 : Délibération de principe sur le lancement d'une délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13

Rapport n° 14 : Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés à des travaux de requalification urbaine ou de centre-bourg : validation du règlement d'intervention.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14

Rapport n° 15 : Requalification du cœur de ville d'Orthez : mise en place du dispositif de soutien en faveur des commerces impactés par les travaux.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15

Rapport n° 16 : Adoption du PLH après avis du Comité régional de l'Habitat.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 87 voix pour et 1 voix contre, du rapport n° 16

Rapport n° 17 : Participation de la collectivité à la démarche Cit'ergie.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17

Rapport n° 18 : Politique contractuelle régionale : financement de l'animation pour l'année 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18

Rapport n° 19 : Financement de la mise en œuvre du programme européen LEADER pour l'année 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19

Rapport n° 20 : Crèche du Soleil-Levant de Lagor : convention de partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et TORAY CARBON FIBERS EUROPE.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20

Rapport n° 21 : Conventions d'objectifs entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les associations « Lo Solan » et « Cool couche » - année 2017.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21

Rapport n° 22 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22

Rapport n° 23 : Modification du tableau des effectifs 2016.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23

Rapport n° 24 : Evolution du régime indemnitaire de la collectivité.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré par 86 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, du rapport n° 24

Rapport n° 25 : Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel.

Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 25

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

